

## PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES - 24 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

**L'objectif professionnel visé :** à l'issue de l'action, le bénéficiaire sera en capacité de définir, formaliser et valoriser un projet professionnel cohérent, et d'établir un plan d'action structuré, intégrant des outils concrets de mise en œuvre et de communication.

Phases	Séquences	Objectifs	Livrables	Durée
Phase préliminaire	Entretien d'analyse et de cadrage.	Clarifier les attentes, contractualiser l'accompagnement, fixer les objectifs et les modalités	Objectifs du bilan – Consentement éclairé – Planning et déroulé pédagogique personnalisé.	2 heures.
Investigation	Exploration approfondie de la personnalité	Identifier les valeurs, motivations, intérêts, style de fonctionnement	Tests de personnalité et de motivation – Autoportrait.	6 heures.
	Etude de l'expérience professionnelle.	Description des missions, responsabilités et résultats obtenus.	Portefeuille de compétences - Fonctionnement préférentiel - Environnement professionnel recherché.	4 heures.
	Etude des réalisations significatives.	Identification des compétences développées au travers des expériences.		
	Enquête métier & validation terrain	Identifier, élargir et affiner ses pistes, confronter ses idées au marché	Grille d'enquête – Retour d'entretiens – Analyse SWOT	4 heures
Conclusion	Définition du projet professionnel.	Identification du projet professionnel réaliste et écriture du plan d'actions	Fiche projet - Plan d'actions.	3 heures.
	Justification du projet professionnel.	"Pitcher" son projet, ajuster sa posture, optimiser les outils de candidature.	CV et profil LinkedIn. Pitch.	4 heures.
	Synthèse	Retranscription et partage de l'ensemble de la démarche par le consultant	Synthèse	1 heure

**Durée :** 24 heures réparties en 12 séances sur 3 à 6 mois.

**Public :** tout public.

**Prérequis :** aucun.

**Tarif :** 2200€ (tarif exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

### Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

### Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse et d'un certificat de réalisation
- Rendez-vous de suivi à 6 mois.

### Indicateurs de résultat mise à jour en août 2024 :

- Nombre de personnes accompagnées : 57
- Le taux de satisfaction global : 98%
- Taux d'assiduité : 98%

**Formateur :** Véronique Pivert

### Information et inscription :

**Mail :** veronique.pivert@outlook.fr

**Tél. :** 06.17.49.72.02

**Délai d'accès au bilan :** 15 jours à partir de la demande.

### Accessibilité à la formation :

Si vous avez besoin d'adaptations ou de compensations au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

Le certificat Qualiopi et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet : [www.viventia.fr](http://www.viventia.fr)

**Un entretien préalable d'une heure gratuit,** est proposé en amont de l'accompagnement afin de présenter les modalités de la démarche, identifier que l'accompagnement correspond aux attentes du bénéficiaire et le cas échéant ajuster le déroulé pédagogique de la prestation.